UNSS 2017

Fiche Sport

11 – Savate Boxe Francaise

Mise à jour : 13 décembre 2016

UNSS
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

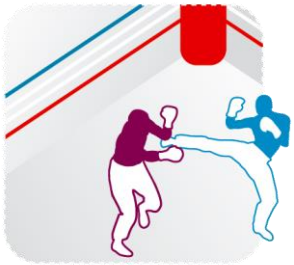

Sommaire

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page 4
II. Innovation	Page 09
III. Responsabilité	Page 11
Membres de la commission	Page 14
Annexes	Page 15

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Savate Boxe Française a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP

Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Dans un souci de gestion de l'hébergement, tout changement dans l'équipe devra respecter le sexe de l'élève concerné : un garçon sera remplacé par un garçon. Idem pour les filles.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Conditions de participation

Un établissement comportant des élèves licenciés UNSS **ET** affiliés dans un clun scolaire FFSBFDA ont la possibilité de participer aux Championnats par Équipe d'Établissement dans le respect des pré-requis de grade (Gant Bleu ou vert).

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- Les Associations Sportives étant classées premières les 2 années précédentes lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Boxe Française Savate dans la même catégorie d'âge et de sexe **et pouvant présenter des boxeurs de niveau gant rouge minimum (annexe 1),**

Si ces Associations Sportives ne sont pas championnes de France lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- Les Associations Sportives championnes de France lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Boxe Française Savate l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe, (**annexe 2**).

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 16 décembre 2016 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans le tableau **(Annexe 2**), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2015 (**Annexe 3**).

- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2015 (**Annexe 4**).

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFSBFDA, **UN** élève sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports et des espoirs,

- Les équipes comportant des boxeurs étant (ou ayant été) plus d'une année licenciés à la fédération Française de Savate Boxe Française D.A ou au sein d'autres fédérations de combats comprenant de la percussion.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Savate Boxe Française

	COLLEGE	LYCEE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Cadets Juniors Sénior
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 tireurs 1 seul Benjamin3 autorisé 1 seul cadet1 autorisé Mixité obligatoire ~~Le surclassement d'âge est autorisé du B3 en minimes et des M2 en cadets avec certificat médical de surclassement obligatoire.~~	4 tireurs 1 seul minime 2 autorisé 1 seul sénior autoirisé Mixité obligatoire
JEUNE ARBITRE/JUGE	1 Jeune arbitre/juge par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. Il peut être licencié à la FFSBFDA. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnat de France	
RÈGLEMENT	Spécifique UNSS – Savate Boxe Française Les filles rencontrent les filles et les garçons rencontrent les garçons.	
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétitions sous forme de poules Poules définies par rapprochement de poids des tireurs Classement de l'équipe obtenu par les points de chaque tireur	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique minimum + quotas de la CMN	
NOMBRE D'ÉQUIPES	15 au maximum + DOM TOM	15 au maximum + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collège	Champion de France UNSS Équipe Établissement lycée Champion de France UNSS des LP Équipe Établissement

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Savate Boxe Francaise

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors des championnats de France.

Textes de Référence :
- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012

- les qualifications sont communes aux lycées et aux LP,
- la formule de compétition classe ensemble les équipes de lycées et de LP,
- lors du classement « scratch » des lycées des podiums seront organisés pour les LP quelque soit leur classement.

Championnats de France UNSS Excellence Boxe Française Savate

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- L'équipe étant classée les **2 années précédentes** première lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Boxe Française Savate dans la même catégorie d'âge et de sexe, et pouvant présenter des boxeurs de niveau gants rouge minimum,

- L'équipe championne de France lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Boxe Française Savate l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe.

	COLLEGE	LYCEE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin Minimes Cadets (1 seul cadet autorisé)	Cadets Juniors Séniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	3 tireurs 1 seul cadet 1autorisé 1 seul Benjamins 3 autorisé MIXITÉ obigatoire ~~Le surclassement d'âge est autorisé du B3 en minimes et des M2 en cadets avec certificat médical de surclassement obligatoire.~~	3 tireurs 1 seul minime 2 autorisé 1 seul sénior autorisé Mixité obligatoire des tireurs
JEUNE ARBITRE/JUGE	1 Jeune arbitre/juge par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	Spécifique UNSS – Savate Boxe Française Les filles rencontrent les filles et les garçons rencontrent les garçons.	
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétitions sous forme de poules Poules définies par rapprochement de poids des tireurs Classement de l'équipe obtenu par les points de chaque tireur	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique+ quotas de la CMN	Niveau inter-académique minimum + quotas de la CMN
NOMBRE D'ÉQUIPES	15 maximum + DOM TOM	15 au maximum + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collège	Champion de France UNSS Excellence lycée Champion de France UNSS ExcellenceLP

Championnat de France UNSS « sport partagé" Boxe Française Savate

LICENCIÉS AUTORISÉS	Elèves appartenant à une **Unité Locale d'Inclusion Scolaire** (U.L.I.S.), uniquement
COMPOSITION DES ÉQUIPES	De 2 à 4 tireurs Mixité possible
JEUNE OFFICIEL	Issu du pool d'officiels du CF UNSS
RÈGLEMENT	Spécifique UNSS – Savate Boxe Française Les filles rencontrent les filles et les garçons rencontrent les garçons.
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétitions sous forme de poules. Catégories d'âges réunies Séparation par sexe et par poids Poules définies en fonction du poids des boxeurs : - Écart maximum de 10kg - Au-delà de 90kg pas de limite d'écart de poids Classement de l'équipe obtenu par les points de chaque boxeur
DUREE DES RENCONTRES	2 reprises de 1'30'', séparées d'un repos de 2 minutes
CONSEILLER	L'homme de coin peut être un jeune et/ou un adulte référent (2 personnes maxi).
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Sur invitation
NOMBRE D'ÉQUIPES	5 au maximum (dont 1 pour l'académie organisatrice)
TITRES DÉCERNÉS	Vainqueur du challenge sport partagé Boxe Française

Inscription des équipes

Envoi des inscriptions nominatives avant le mercredi 5 avril par mail à : maryline.atek@unss.org

Pour toutes précisions contacter : Genséric METTON pgmetton@gmail.com membre de la CMN

Précisions règlementaires dans le règlement sportif savate boxe française

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 16 décembre 2016

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses animations, notamment dans le cadre de la pratique de la savate Forme, le batôn et la canne de combat.

Savate Forme : Forme de pratique utilisant l'ensemble des techniques, des déplacements et des gestes de la Boxe Française Savate, mais selon différentes méthodes pouvant utiliser des supports musicaux ou rythmés, qui excluent l'incertitude des coups portés, et les risques d'impact. La Savate Forme vise surtout l'acquisition des qualités de souplesse, de coordination, d'endurance et de vitesse, que développe la BF Savate.

Canne de Combat et Bâton : Forme de compétition qui se déroule à partir de rencontres entre deux tireurs qui s'opposent à l'aide d'un engin (la canne de combat) manié à une main dans un contexte sportif aménagé. Les rencontres qui opposent deux tireurs se déroulent sur une surface délimitée (aire de combat), dans un temps limité (reprises) et dans le respect de techniques de frappes (touches) codifiées. Le baton est une forme de pratique (non pratiquée en compétition) dont le but est identique à celui de la canne de combat mais avec un engin aux dimensions différentes, manié avec les deux mains et induisant des comportements moteurs et tactiques différents orientés sur une intention de coopération et de démonstration.

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Concernant la Savate Boxe Française :
Les contenus de formation (liés à la formation des JO et à des contenus d'entrainement) sont élaborés, comme le stipule la convention entre les deux fédérations, par les membres UNSS et les représentants fédéraux de la CMN. Cette formation s'adresse aux animateurs d'AS qui encadrent des AS Savate Boxe Française ou qui désirent en créer une. La direction nationale souhaite que les animateurs ainsi formés et possédant une expérience avancée dans ce sport, puissent devenir des référents au sein de leur département voire de leur académie: les formations en interne via les ligues fédérales étant prépondérantes.

Pour 2017, une formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive est envisagée.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque assaut se terminera de la façon suivante :

- Les 2 tireurs et leurs coaches, échangeront sur leur ressenti relatif au comportement de chacun pendant l'assaut. Cet échange ne dépassera pas trois minutes et de fera non loin du ring sans géner l'assaut à vénir.

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

1. <u>Le Jeune juge/arbitre</u>

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs juges/arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de juges/arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les jeunes juges/arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs juges/arbitres hors académie (cf circulaire 051 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des juges/arbitres entre l'UNSS et la FFSBF

Des dispositions précises seront adoptées lors de la Commission Mixte Nationale

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».
En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Inscription des meilleurs juges/arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs juges/arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Edouard ANDREASSIAN

FFSBFDA

Marion TROUILLET
Guillaume LIVONNEN
Prisca HECTOR

UNSS

Claire DRAMÉ
Genséric METTON
Frédéric ARANDA

Délégué technique UNSS

A définir

Annexe 1

Associations Sportives Championnes de France aux Championnats de France par Équipes d'Établissement 2015 et 2016 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives Championnes de France en 2016 des Championnats de France Excellence non autorisée à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Collèges

COL MARIE CURIE	**TOURNON SUR RHONE**	**GRENOBLE**

Lycées

LPO LES CATALINS	**MONTELIMAR**	**GRENOBLE**	**CADETS**
LYC BERANRD PALISSY	**SAINTES**	**POITIERS**	**JUNIORS**

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2016 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2016 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT